



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE -ET-VILAINE

**DEMANDE DE CODE D'ACCES CONFIDENTIEL
AU TELESERVICE « TELEPOINTS »**

AFIN DE CONNAITRE LE SOLDE DE POINTS SUR VOTRE PERMIS DE CONDUIRE : IL FAUT SOIT :

- Faire une demande par correspondance, en joignant les documents suivants :

- La photocopie recto-verso de votre permis de conduire,
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité,
- Une enveloppe remplie à votre adresse pré-affranchie au tarif recommandé avec demande d'avis de réception, comprenant la liasse délivrée par la Poste permettant la distribution du recommandé, pour chaque intéressé(e),
- La présente demande remplie et adressée sous le présent timbre à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ou à la Sous-Préfecture de Redon ou de Saint-Malo, selon votre lieu de résidence,

Je soussigné(e),

NOM : _____ EPOUSE : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ à : _____

Nationalité : _____

Domicilié(e) : _____

ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me délivrer le code d'accès confidentiel permettant de consulter le solde de points affecté à mon permis de conduire à partir du site «télépoints».

- Faire une demande sur place, à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de Redon ou de Saint-Malo (selon votre lieu de résidence)

Dans ce cas, vous devrez vous présenter aux guichets du service des permis de conduire, muni(e) de votre permis de conduire et d'une pièce d'identité en cours de validité.